

# Avis Public

Rosemont

La Petite-Patrie

**Montréal** 

## ARRONDISSEMENT ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE

### ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT

**AVIS PUBLIC** est donné, par le soussigné, que le conseil d'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, lors de sa séance ordinaire du 11 mars 2013, a adopté les règlements suivants :

**RCA-23-8 : Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés**

**RCA-92 : Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public à l'égard de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie**

**RCA-93 : Règlement sur les droits exigibles pour une signalisation touristique et abrogeant le Règlement sur les droits exigibles pour une signalisation touristique commerciale**

Ces règlements entrent en vigueur en date de ce jour et sont disponibles pour consultation au bureau Accès Montréal, situé au 5650, rue D'Iberville, 3<sup>e</sup> étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h.

Donné à Montréal, ce 19 mars 2013

---

Me Karl Sacha Langlois, L.L. B.A.A., OMA  
Secrétaire d'arrondissement